



EFS Île-de-France

Le directeur

SN/CB/2020-03

**Attestation d'organisation des collectes de sang dans le respect des mesures
décidées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie COVID-19**

Placé sous la tutelle du [Ministère de la Santé](#), l'Établissement Français du Sang a pour mission principale l'autosuffisance nationale en produits sanguins.

Les dons de sang ne peuvent être interrompus car les malades ont toujours besoin de transfusion. L'EFS doit poursuivre ses collectes tous les jours car les produits sanguins labiles ont une durée de vie limitée : 7 jours pour les plaquettes et 42 jours pour les globules rouges.

Les collectes de sang ne sont pas considérées comme des lieux de rassemblement mais des lieux de passage.

Par conséquent, **les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'Etat comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables**. Le Directeur général de la santé l'a d'ailleurs confirmé le 18 mars dernier, lors de son point de situation quotidien (cf. <https://www.youtube.com/watch?v=4iKkUxlTexw&feature=youtu.be>) ; l'ensemble des préfetures franciliennes relaient régulièrement l'information via leurs réseaux sociaux et les donneurs sont autorisés à se déplacer pour venir donner leur sang, en complétant l'attestation dérogatoire au motif de l'assistance aux personnes vulnérables <https://twitter.com/MinSoliSante>

L'Établissement français du sang s'engage à organiser les collectes dans le respect des mesures décidées par le gouvernement dans le contexte de cette épidémie. En particulier, les mesures de distanciation sont mises en place sur les collectes. L'EFS met par ailleurs tout en œuvre pour que son personnel et tous les donneurs respectent bien **les gestes barrières** afin d'éviter la transmission du virus. Le personnel de collecte est en outre équipé de masques.

Je me tiens personnellement à la disposition de nos partenaires pour apporter tout complément d'information nécessaire (stephane.noel@efs.sante.fr ou 06.79.00.43.16).

Fait à Ivry sur Seine, le 20 mars 2020

Stéphane NOEL